VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. ST-PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNION EXCHANGE BANK versus PELICAN CRACKER FACTORY, No 84,837, COUR CIVILE DE DISTRICT.

JEUDI, 10 DECEMBRE 1908,

A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

311 Rue Baronne,

LA PLUS BELLE, LA PLUS MODERNE ET LA MIEUX INSTALLEE

FABRIQUE DE BISCUITS et de GATEAUX DE FANTAISIE

AU SUD,

Se Composant de TOUTE L'INSTALLATION de la susdite fabrique, avec toutes ses Machines, ses Accessoires, Fours, etc., conformément à un inventaire détaillé sur filière à mon bureau.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 19 octobre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, Je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit à savoir:

Cinq certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Julie, Foucher (maintenant Constance) et St Joseph et désigné par les numéros huit, neuf, dix, Onze et Douze sur un plan fait par L. Brisgier, voyer général, sous la date du 19 février 1836 et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, alors un notaire en cette ville, et désignés par les mêmes numéros sur un devis par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 6 mai 1901, annexé à un acte pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 24 janvier 1906 lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Magasin par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 8 a une profondeur de cent vingt-et-un pieds sept pouces et deux (121.7.2), le lot No 9 a une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes (127-10-5) sur la ligne le séparant du lot No 10, et sur la ligne du côté opposé qui le sépare du lot No 8 il y a une première profondeur de cent vingt-et-un pieds sept pouces et deux lignes (121.7.2) à laquelle profondeur il s'allonge à un angle droit vers la rue St-Joseph quinze pieds (ditto) une autre profondeur de six pieds trois pouces et trois lignes (6.3.3) jusqu'à sa ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de neuf pieds six pouces et deux lignes (9-6-2). Les lots Nos 10 11 et 12 ont chacun une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes (127-10-5).

Aussi un morceau ou portion de terre contigu audit lot No 8 sur le côté vers la rue Julie ayant une façade de dix pieds sur la rue Magasin par une profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces et deux lignes (121.7-2) entre lignes parallèles, autrefois usé comme une allée aux dits cinq lots, étant la même propriété acquise par la Pelican Cracker Company de Isidore Heckinger le 9 octobre 1906, enregistré C. O. B. 213 folio 288.

ECURIE.

Deux certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes avantages et prescriptions qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Fulton ou St-Thomas, St-André et Chippewa; ledit îlet est originairement désigné par le numéro 35, et maintenant par le numéro 68, un desdits lots est désigné par le numéro 27 d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de ville de Lafayette, daté Juin 1847 et déposé comme plan No 50 du livre des plans No 2 de William Christy, autrefois un notaire de cette ville, et mesurant trente deux pieds (32) de la rue St Marie sur cent vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes [129.10-3] en profondeur entre lignes parallèles, et l'autre lot est désigné par le numéro 28 sur un plan dressé par C. A. Heddin, ingénieur civile le 17 décembre 1851 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et six lignes [35.8.6] de face à la rue Ste Marie sur cent quatre vingts pieds [180] de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros et l'on dit qu'ils ont les mêmes mesures sur un plan d'arpentage fait le 24 août 1904 par Alfred Théard, ingénieur civil, une copie duquel est annexé à un acte pardevant Fred. C. Marks, notaire, de cette date et portant la date du 6 septembre 1904.

Etant la même propriété acquise par achat de J. J. Drews, enregistré dans le bureau des transferts livre 208 folio 7 et enregistré au bureau des hypothèques livre 784 folio 715.

Les améliorations comprennent la magnifique bâtisse en briques à quatre étages rue Magasin, courant à travers de la rue Constance, à la portée des "switch tracks" et tous les agréments et offrant une splendide occasion pour siège de manufacture.

Les machines contenues en ces lieux seront vendues avec la bâtisse, et comprennent un four à cuire tout neufs, machines à vapeur, chaudières, pompes "air compressor", chaudières en cuivre, secheurs et toutes les installations complètes d'une boulangerie modèle et de haute classe.

L'écurie de la rue St-Thomas est centralement située, construite en briques bien adaptée pour les nécessités d'une manufacture bien installée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a un, deux et trois ans, la portion du crédit devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an et devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur.

L'assurance sur les améliorations de la propriété. La clause pour le enlèvement des hommes et avocat sur le montant en cas de procès ou de défaut sur les billets et toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer 10 0[0 du montant de son enchère au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant.

GEO. ST PAUL Encanteur.

Me 137 rue Carondelet.

MM. Titche et Rogers, Parkerson Breaux et Breazeale, avocats pour le Receiver.

8 nov—8 15 22 29—dec 6 10

Will J. Morgan. | Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1. Maison Simple à 2 Etages, 1523 Rue Cenery.
2. Maison Simple à 2 Etages, 1118 Avenue Washington.
3. Cottage Simple, 917 Rue Milan.
4. Maison Double en Bois Couverte en Ardoises, 617-619 Avenue Washington.
5. Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, 3015-3017 Rue Annonciation
6. Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, 621-623 Avenue Washington.
7. Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, 4721-4723 Rue Constance.
8. Propriété Commerciale, 520 Rue Magasine.
9. Attrayant Cottage Simple sur Cinq Terrains, 1013 Rue Sixième.
10. Cottage Double, 2841-2843 Rue Constance.
11. Deux Beaux Terrains pour Bâtir, Rue Sixième, Formant le coin de Constance.

Succession de Vve John Blank.

No 87,041—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, daté du et signé le 29 octobre 1908 et adressé à Will J. Morgan Encanteur, je vendrai à l'encan, le JEUDI 10 décembre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite:

1° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, St-Charles, Prytanée et Cenery, désigné par le No 37 et mesurant trente pieds sept pouces et trois lignes de face rue Cenery sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence simple à 2 étages portant le No 1523 rue Cenery, louée $144.00 par an

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec tous les droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Camp, Sixième et Magazine, désigné par le lot No 3 sur un plan de A. M. Brosnan, ingénieur de ville, le 12 décembre 1895, enregistré dans l'affaire intitulée Mme John Blank vs Mme Catherine McDonald. No 51,783 Cour Civile de District d'après lequel ledit lot 29' 8" 2" sur l'avenue Washington, la même largeur dans la fond sur une profondeur entre lignes parallèles de 90' 5" 1" et est sujet à une servitude continue de rapport sur l'étendue mesurant 30' 1" 2" en longueur sur une profondeur de 6' 3" dans le fond du lot 2 sur ledit plan, lequel lot 2 mesurant 30' 1" 2" de face à la rue Magasin sur 120 de profondeur entre lignes parallèles comme il est établi par le jugement de la Cour d'Appel pour la paroisse d'Orléans par le jugement rendu dans ladite affaire le 26 mars 1900 sur l'appel No 2043 du dossier de ladite Cour d'Appel

Les améliorations comprennent une maison de résidence simple à deux étages couverte en ardoises, portant le No 1118 rue Washington et louée à bail jusqu'au 30 septembre 1909 pour $300.00 par an

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Milan, Magasine, Camp et Marengo et désigné par le No 6 sur et mesurant trente pieds de face à la rue Milan par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles suivant un plan lithographique déposé en l'étude de A. Maurer, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations se composent d'un cottage simple couvert en ardoises connu comme le No 917 de la rue Milan, loué à raison de $192 par an

4° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Fulton et Chippewa, désigné comme lot No quatre sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le vingt-six mars 1849 déposé comme plan No 50 en l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire. Lequel lot mesure, en mesure américaine trente-six pieds de face à l'avenue Washington sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en une maison double recouverte en ardoises, connue sous les Nos 617-619 Washington, louée à raison de $336.00 par an

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Septième, Hatème et Laurel, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par Charles A de Armas sous date du 11 septembre 1865, et mesurant trente deux pieds sur la rue Annonciation par cent six pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme 3017-3019 rue Annonciation, contenant cinq chambres de chaque côté, loué pour $264 par an

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues Chippewa St-Thomas et Quatrième, et mesurant trente-un pieds neuf pouces de face à l'Avenue Washington par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles

ensuivant un plan fait par Louis H. Pilié, arpenteur de ville, sous date du 26 avril 1860, et déposé pour référence en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No cinquante-deux du Livre de Plans No un et ledit lot est désigné par le No cinq sur un plan dressé par Pocquet et Crampon, daté du 15 mars 1866.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois recouvert en ardoises connu par les Nos 621-623 avenue Washington loué à raison de $258 par an.

7° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé à Bouligny, maintenant le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 6 dans l'îlet 24, borné par les rues Magazine, Valence Constance et Bordeaux d'après un plan dressé par L. Burgi, le 2 janvier 1837, un devis dudit plan est annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 24 septembre 1845, lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur quatre-vingt dix neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant cinq chambres de chaque côté et connu comme les Nos 4721-4723 rue Constance. Loué $216 par an.

8° Un certain lot de terre avec les [illegible] et améliorations qui s'y trouvent consistant en une bâtisse en briques à quatre étages [illegible] tant le No 6—(vivant No 98) rue Magasin [illegible] les dépendances le desservant, situé dans la 7 [illegible] municipalité No Vingt, maintenant Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par [illegible] et Magazine, Poydras, Foucher (maintenant [illegible] Constance) et Lafayette et désigné par le [illegible] Un sur un plan dressé par A. G. Blanchard alors un des voyers de district de la ville de [illegible] municipalité sous la date du 14 mars 184[illegible] annexé à un acte passé pardevant H. B. [illegible] ancien notaire en cette ville, le 20 [illegible] 1840, lequel dit lot mesure d'après ledit [illegible] vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes [illegible] face à la rue Magazine, et vingt-six pieds dix pouces de largeur dans le fond et façade à la rue Foucher par une profondeur de cent quarante sept pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles rue Poydras, et cent quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot No deux.

Les améliorations consistent d'un grand magasin à quatre étages avec devant en briques précédé connu comme 520 rue Magasine, maintenant loué à bail jusqu'au 30 septembre à $1,250 par an

9° Une certaine étendue de terre consistant de deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville désignés par les Nos vingt-quatre vingt-cinq vingt-six vingt-sept et vingt-huit dans l'îlet No 60, à une par les rues Magasine Constance, Sixième et l'Avenue Washington sur un plan déposé comme No 28 en l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire, lesquels dits lots mesurent à savoir: Les lots 24, 25, 26 et 27 chacun trente un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Sixième sur cent vingt pieds, neuf pouces de profondeur, et le lot No 28 trente pieds de face à la rue Constance sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur

Premièrement—Un grand et magnifique cottage simple avec vestibule dans le centre, grande cour et jolie écurie, connu comme le "Blank Homestead" ou No 1013 rue Sixième situé sur les lots 24 et 25 ci dessus décrits Possession immédiate si l'on désire

Deuxièmement—Cottage double en bois couvert en ardoises avec bâtisse à deux étages dans le fond, connu comme Nos 2841-2843 rue Constance, laquelle propriété est maintenant louée à raison de $242.00 par an, située sur le lot 26.

Troisièmement—Deux beaux terrains pour bâtir, lots Nos 26 et 27 ci-dessus décrits.

Conditions—Un tiers, ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a un un deux et trois ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par le billet ou billets de l'acquéreur portant la date du jour de l'adjudication avec huit pour cent (8 0[0) par an d'intérêt de la date jusqu'à paiement, garantie par lien de vendeur et privilège et hypothèque avec toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1908 les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente, la vente devant être faite franche des acquéreurs pardevant Frank J. Dreyfous, notaire. Nous pour cent de la vente au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN

Encanteur, 321 rue Carondelet.

Dart & Kernan avocats.

1 nov—1 8 15 22 29—déc 6 10

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin J. Leroy.

No 73,343—Cour Civile de District.

Jeudi, le 17 décembre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières

No 311 RUE BARONNE.

10 terrains élégants pour bâtir sur la rue Arts, entre les rues Johnson et Prieur, bornés par la rue Painters, à moins d'un îlet de cette rue Villerd, maintenant en opération.

Conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le — novembre 1908, dans l'affaire ci-dessus nommée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Dix (10) certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Arts et Johnson et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts sur 110 pieds de face et profondeur sur la rue Johnson; les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 faisant face à la rue Arts et mesurant chacun 32 pieds par ladite rue Arts par une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds; le lot No 10 formant l'encoignure des rues Arts et Prieur et mesurant 32 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Arts sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 110 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du prix d'achat les taxes de l'année 1908 et de payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Koest, notaire, et de payer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL,

Encanteur No 137 rue Carondelet.

Frank T. Echasabal, avocat pour la mineur.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, 3 Décembre 1908.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à Midi.

Succession de Mme Sarah McDermott.

No 8680 — Cour Civile de District.

Le Magnifique Cottage Simple No 2511 Rue Gravier.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 27 octobre 1908, je vendrai au moment et à l'endroit susmentionnés la propriété suivante: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Rocheblave et Dorgenois désigné par le No 2 de l'îlet No 48 sur un plan particulier déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesure trente et un pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et forme partie d'une plus grande portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance s'il y en a, en billets de lien de vendeur de l'acquéreur, avec intérêt au taux de sept pour cent de la date de la vente jusqu'à complet paiement avec toutes les clauses de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant M. Jas J. Woulfe, notaire aux frais de l'acquéreur et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat fait par adjudicat on à GEO. ST PAUL Encanteur

No 137 rue Carondelet

MM McCracken & Benedict, avocats.

1 nov—1 8 15 22 29—déc 3

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES AMELIOREES DE VALEUR

DU PREMIER DISTRICT,

1201 et 1203 rue Fréret et 2519 rue Erato.

Succession de Mme Catherine Kelly, veuve d'Anthony Mackey.

No 87,097—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—Il sera vendu, JEUDI, 3 Décembre 1908, à midi à la

BOURSE D'ENCAN DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE, ENTRE LES RUES UNION ET GRAVIER.

EN vertu de et conformément à un ordre daté du et signé le 28 octobre 1908, par l'honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges servitudes et avantages qui s'y trouvent, y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet No 392, borné par les rues Fréret, Locust, Clio et Erato, lequel terrain est désigné par le No 3 sur un plan de B. F. Nicholls, architecte, en date du 27 février 1852 et déposé en l'étude de T. Nicholls, ancien notaire, et forme le coin des rues Fréret et Clio et mesure d'après ledit plan, vingt-neuf pieds, quatre pouces et trois lignes de façade à la rue Fréret sur une profondeur de 126 pieds, 7 pouces et deux lignes, entre lignes parallèles, et aussi une certaine langue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent droits, passage, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent ou en quelque sorte en faisant partie située dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, laquelle langue de terre est contigue au terrain No 3 et se compose d'une partie du terrain No 2, figurant sur un plan dressé par A. G. Blanchard, député voyer de la ville, daté du 17 janvier 1842; laquelle langue de terre mesure trois pieds de façade rue Fréret, du côté touchant au terrain No 3, par une profondeur uniforme de soixante trois pieds, entre lignes parallèles. Etant la même propriété qu'avait acheté Mme Cathe ine Kelly, veuve d'Antoine Mackey, de l'association de Homestead du Peuple par un acte pardevant Théodore G. Settaden, notaire, le 27 août 1898, enregistré dans le C. O. B. 167, folio 712.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Locust, Fréret et Clio lequel lot est désigné par le numéro 3 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McJones, ancien notaire en cette ville, le 29 décembre 1868, et, d'après quel plan, ledit lot mesure vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de face sur large à arrière une profondeur de soixante quatre pieds entre lignes parallèles, et forme une partie de la subdivision des lots désignés par les numéros 14 et 15 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, en date du 5 février 1844, et déposé en l'étude de John Mossy ancien notaire, et aussi une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste-Marie, Fulton ou St-Thomas, St-André et Chippewa; ledit îlet est originairement désigné par le numéro 35, et maintenant par le numéro 68, un desdits lots est désigné par le numéro 27 d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de ville de Lafayette, daté Juin 1847 et déposé comme plan No 50 du livre des plans No 2 de William Christy, autrefois un notaire de cette ville, et mesurant trente deux pieds (32) de la rue St Marie sur cent vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes [129.10-3] en profondeur entre lignes parallèles, et l'autre lot est désigné par le numéro 28 sur un plan dressé par C. A. Heddin, ingénieur civile le 17 décembre 1851 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et six lignes [35.8.6] de face à la rue Ste Marie sur cent quatre vingts pieds [180] de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros et l'on dit qu'ils ont les mêmes mesures sur un plan d'arpentage fait le 24 août 1904 par Alfred Théard, ingénieur civil, une copie duquel est annexé à un acte pardevant Fred. C. Marks, notaire, de cette date et portant la date du 6 septembre 1904.

Etant la même propriété acquise par achat de J. J. Drews, enregistré dans le bureau des transferts livre 208 folio 7 et enregistré au bureau des hypothèques livre 784 folio 715.

Les améliorations comprennent la magnifique bâtisse en briques à quatre étages rue Magasine, courant à travers de la rue Constance, à la portée des "switch tracks" et tous les agréments et offrant une splendide occasion pour siège de manufacture.

Les machines contenues en ces lieux seront vendues avec la bâtisse, et comprennent un four à cuire tout neufs, machines à vapeur, chaudières, pompes "air compressor", chaudières en cuivre, secheurs et toutes les installations complètes d'une boulangerie modèle et de haute classe.

L'écurie de la rue St-Thomas est centralement située, construite en briques bien adaptée pour les nécessités d'une manufacture bien installée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a un, deux et trois ans, la portion du crédit devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an et devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur.

L'assurance sur les améliorations de la propriété. La clause pour le enlèvement des hommes et avocat sur le montant en cas de procès ou de défaut sur les billets et toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer 10 0[0 du montant de son enchère au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant.

GEO. ST PAUL Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

MM. Titche et Rogers, Parkerson Breaux et Breazeale, avocats pour le Receiver.

8 nov—8 15 22 29—dec 6 10

Friedrichs & Redersheimer.

Terrain de Choix pour Bâtir dans le Sixième (6) District.

Succession de Joseph John Bruck.

No 86,632— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 826 rue Commune— MARDI, le 8 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu et conformément à un ordre daté le 12 juillet 1908 et d'un autre ordre daté le 18 août 1908 et le 3 septembre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières comme suit décrites, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues State, Preston ou Annonciation, Market ou Laurel et la ligne de Hurstville, étant l'îlet désigné par le No huit (8) dans le plan original de Bloomingdale, aussi sur un plan fait par A. G. Blanchard, député voyer de ville, sous la date du 13 mai 1875, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 28 mars 1885, laquelle dite portion de terre en cest désignée mesure 154 pieds et 10 pouces de face à la rue Annonciation ou Preston, 150 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété appartenant autrefois à C. Hurst et maintenant nommé Hurstville, 150 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus proche de la rue State et 152 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond, laquelle portion de terre comprenant 5 lots désignés par les ettres A, B, C, D et E. Le tout d'après un plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 sept-bre 1895 et annexé pour reference à l'acte d'achat ci-après mentionné dardevant moi, notaire, le 30 septembre 1895.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un, deux et trois ans pour des billets des acquéreurs, portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0[0 pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant M. Busnière Rosen, notaire aux frais de l'acquéreur.

Juge F. McGloin, avocat.

7 nov—7 8 15 22 29— déc 6 à date

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de deux îlets de terre de valeur dans le Sixième District, bornés par la rue Audubon, la Place Audubon, les rues Jeannette, Birch et Green, dans l'affaire de Mme Rose Omner, épouse de Tony Bertucci et als vs les mineurs Frances et Antoine Omner, Numéro 87,011, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E Par Ramsey & O'Neal, Cicero A. Ramsey, encanteur bureau 340 rue Carondelet—MARDI, 1er décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre à lui rendu en pleine cour le 13 octobre 1908, et signé le 19 octobre 1908 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Un certain îlet situé à Fribourg dans le Sixième District de cette ville, désigné comme l'îlet No 21 borné par les rues Wapping ou Jeanette Wandott ou Birch Audubon et la Place Audubon anciennement connu sous le nom de propriété Foucher.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé à Fribourg dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 28 et borné par la rue Audubon, la Place Audubon, les rues Wandott ou Birch et Boreo ou Green.

Le tout d'après un plan d'arpentage de D. E. Seghers & fils, en date du 21 oct. 19[illegible].

Les propriétés ci-dessus en question sont situées dans une partie du Sixième district qui grandit rapidement, étant bien situées et convenables pour le jardinage ou le spéculateur, tel ou qui cherche un bonne

Conditions—1/3 au plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste devant être représenté par des billets de l'acquéreur payables en un, deux et trois ans après leur date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien de vendeur hypothèque spéciale et toutes autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les frais de ces actes de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire, et fera un dépôt de 10 0[0 au moment de l'adjudication.

Richard et Vidrine avocats.

26 oct—25—nov 1 8 15 22 29—déc 1

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Anna M. Wenholz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 87,489 —Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte trimestriel présenté par Charles M. Whitney recevoir dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — A. D. Danziger, F. J. Dreyfous, avocats. 25 nov —25 29—déc 4

Jas A. Brennan. et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple de Valeur sur Deux Terrains, 1912 rue Foucher, entre les rues Dryades et Rempart.

A un jet de pierre de la Nouvelle Ecole Kruttschnitt

Cinq arpents de terre sur le L. & N. Railroad à la Station de Lee.

Succession de Mme Rhl, veuve de Andrew W. Page.

No 87,375, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 1er décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de lui signé le 23 octobre 1908, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la moitié indivise d'intérêt dans les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Dryades et Rempart, désignés comme lots trois et quatre, l'îlet désigné par le numéro municipal 469 ledits lots sont contigus et mesurent chacun vingt huit (28') pieds de face à la rue Foucher sur cent (100') pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Le tout d'après un devis annexé à un acte pardevant M. T. Dubros notaire, le 24 mai 1886 Acquis le 9 mai 1896, enregistré au Bureau des transferts, livre 170, folio 473. Les améliorations comprennent un cottage simple 1912 rue Foucher, contenant deux chambres et cuisine, retiré de la banquette, près de l'école Kruttschnitt et toutes lignes de chars.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé à la Station Lee, sur le L. & N. R. R., dans le Troisième District de cette ville, mesurant un arpent de face sur ledit L. & N. R. R. sur cinq arpents de profondeur et bornés au dessus par des terres appartenant à Isaac Davis et au dessous par des terres appartenant à on appartenant autrefois à La Fayette Lewis, acquis le 17 juillet 1896, enregistré en le Bureau des transferts, livre 156 folio 554.

Conditions—Comptant. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais de l'acquéreur.

30 oct—nov 1 8 15 22 29—déc 1

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriété dans le Troisième District.

COTTAGE DOUBLE,

1940-1942 rue des Français,

Au coin de la rue Johnson.

Aussi, deux bâtisses à l'arrière faisant face à la rue Johnson.

Dans l'affaire de John Lestelle et al vs Andrew Schneider et al.

No 80,078 - Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union —MARDI, 1er décembre 1908, à midi à la Bourse d'Encan des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, en vertu d'un et conformément à un jugement rendu le 19 octobre 1908 et signé le 23 octobre 1908, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain morceau de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le lot A dans le carré d'îlet No 974 borné par les rues Français, Johnson (ci-devant Calliet ne) Tourne (ci-devant Union) et Prieur (ci-devant Joseph ne) sur un plan et cert fi at d'arpentage signé par D. E. Seghers et fils, voyers en date du 26 avril 1908 annexé à un acte passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 6 mai 1908 d'après lequel arpentage ledit terrain mesure 33 pieds, 7 pouces de la façade rue des Français, sur une profondeur et façade rue des Johnson de 81 pieds, 9 pouces, 4 lignes entre lignes parallèles. Il forme le coin des dites rues. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, 1940-1942 rue des Français, contenant de chaque côté 2 chambres, hangar, cuisine et cour.

2° Un certain morceau de terre contigu au précédent, désigné à l'arrière par la lettre C sur le plan susmentionné et mesurant d'après ce plan 40 pieds, 1 pouce, 1 ligne de façade rue Johnson sur 63 pieds 11 pouces, 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles Les améliorations se composent de deux bâtisses en bois ayant environ 4 chambres et des bâtisses de dépendance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en billets des acquéreurs, payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, payable annuellement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et par les clauses usuelles, comprenant le transfert de l'assurance, les honoraires d'avocat en cas de procès etc. Les acquéreurs, en outre, assumant les taxes pour l'année 1908 et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer et le coût des actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire.